

**Attestation d'utilisation AEA I n° 16892**

Groupe 241	Portes coupe-feu	
Requérant	Forster Profilsysteme AG Amriswilerstrasse 50 Postfach 400 9320 Arbon Schweiz	
Fabricant	Forster Profilsysteme AG 9320 Arbon Schweiz	
Produit	FORSTER FUEGO LIGHT EI 30-2	
Description	Porte à 2 battants en tôle d'acier/d'acier fin (1,5mm), plaques ROCKWOOL (60mm, 150kg/m ³), E=65mm, joints caoutchouc, verrouillage supplémentaire vers le haut, huisserie métallique avec joints PALSTOP et caoutchouc	
Utilisation	EI 30 Btest=2350mm, Htest=2300mm pm avec poids spécifique bas / pl Utilisation voir p. suivantes/internet	
Documentation	ift, Rosenheim: Prüfbericht '271 30304-1' (16.08.2005), Prüfbericht '271 30304-6' (04.09.2006), Gutachterliche Stellungnahme '265 32375' (22.11.2006), Prüfbericht '271 32891' (22.03.2007), Schreiben '-' (18.05.2011 / 22.06.2011), Gutachterliche Stellungnahme '11-001186-PR03 (GAS-C04-01-de-01)' (15.04.2015)	
Conditions d'essai	EN 1363-1, EN 1634-1	
Appréciation	Classe de résistance au feu: EI 30	
Durée de validité	31.12.2020	
Date d'édition	11.11.2015	
Remplace l'attestation du	01.01.2015	
		Organisme de reconnaissance des autorités cantonales de protection incendie

Michael Binz

Gérald Rappo



n° AEAI 16892

Groupe 241	Portes coupe-feu	Durée de validité	31.12.2020
Requérant	Forster Profilsysteme AG Amriswilerstrasse 50 Postfach 400 9320 Arbon Schweiz		
Produit	FORSTER FUEGO LIGHT EI 30-2		

Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2000, chap. 13. Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B).

Portes pivotantes ou battantes

augmentation de dimensions selon l'extension du domaine d'application

réduction de dimension admise jusqu'à 50% en largeur, 25% en hauteur
Bmin=1175mm Hmin=1725mm

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en acier

- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Gutachterliche Stellungnahme ift Rosenheim n° 265 32375 du 22.11.2006

- Bmax=2500mm Hmax=2500mm
- Détails de construction: tableaux 3 et 5